

LA NATURALISATION

QU'EST CE QUE LA NATURALISATION ?

La naturalisation, c'est le fait de **devenir français**

AVOIR LA NATIONALITÉ FRANÇAISE, POUR QUOI FAIRE ?



▶ Avoir le droit de vote



▶ Être éligible (pouvoir se présenter et être élu aux élections)



▶ Travailler dans la fonction publique en tant que titulaire ou avoir un emploi soumis à condition de nationalité



Pouvoir retourner dans son pays d'origine

LES CONDITIONS POUR DEVENIR FRANÇAIS PAR NATURALISATION



▶ Avoir plus de 18 ans



▶ Avoir un titre de séjour valide au moment de la demande



▶ Résider en France en situation régulière depuis 5 ans



▶ Avoir sa famille proche en France (son conjoint et ses enfants)

Attention ! Je suis RÉFUGIÉ.E : je n'ai pas besoin d'avoir résidé 5 ans en France pour demander la naturalisation.

Attention ! Ma procédure de réunification familiale est encore en cours au moment de ma demande : ma demande de naturalisation sera sans doute rejetée.



▶ Être **assimilé** à la société française :

- Maîtriser le français : Un niveau B1 à l'oral et à l'écrit
- Connaître l'histoire et la culture de la société française
- Adhérer aux valeurs de la République française
- Connaître les droits et devoirs conférés par la nationalité française



▶ Être **inséré professionnellement** :

- Avoir un emploi stable
- Avoir des ressources suffisantes pour subvenir aux besoins de votre foyer



▶ Être « de bonne vie et mœurs »

- Paiement des impôts, condamnations pénales prononcées en France ou à l'étranger...

LES DÉMARCHES À SUIVRE

